

N°8

# la gazette de Val Cenis



Décembre 2024

## L'information de votre commune Comment nos villages évoluent ?

### L'EDITO DU MAIRE

p. 2

### ACTUALITÉS

p. 4

Le temps des commémorations  
Vos élus à votre rencontre  
Culture en expos

### DOSSIER

p. 6

#### *Se loger*

Se loger pour vivre à l'année,  
un parcours du combattant ?  
Le rôle des résidences secondaires

### VIE DE VILLAGE, VIE AU VILLAGE

p. 10

### MERCI À NOS ASSOCIATIONS !

p. 12

### LE SOU DES ÉCOLES

p. 14

par le Sou

### DOSSIER

p. 15

#### *Mobilités et sécurité*

### PATRIMOINE

p. 18

### SOUS SURVEILLANCE

### HISTOIRE DE RÉSEAUX, SECS

p. 19

### TRIBUNE :

p. 20

Vivre la démocratie à Val Cenis

### LE FONCTIONNEMENT

p. 21

### DE LA COMMISSION URBANISME

### ETAT-CIVIL

p. 22

### ILS ENTREPRENNENT

p. 22



Commune de  
**Val Cenis**

# L'Édito du Maire

Jacques  
Arnoux

Chères Cenisvalliennes,  
chers Cenisvalliens,



**Pour cette gazette de fin d'année 2024, je voudrai revenir sur le travail réalisé au cours de cette année 2024 et vous présenter les orientations que nous envisageons pour la fin de ce mandat municipal que vous nous avez confié.**

66

Grâce à une gestion rigoureuse de l'argent public et à une baisse de notre endettement, qui, tous budgets confondus est passé de 43 023 732 € au 01/01/2017 à 25 089 604 € au 31/12/2024, et malgré la baisse des dotations de l'État et l'inflation importante que nous n'avions plus connue depuis de nombreuses années, nous avons pu engager en 2024, sans avoir recours à l'emprunt ni augmentation du taux d'imposition, **des travaux importants** dans les différents villages de notre commune, pour un montant total de plus de 6,2 millions d'euros.

Parmi les plus importants :

- **La liaison cyclo-piétonne entre Termignon et Sollières Endroit.** Dans la cadre du projet de voie cyclable d'Aiton à Bonneval-sur-Arc portée par la Région, celle-ci devrait-être prolongée, dans les toutes prochaines années, jusqu'à Bramans en passant par Sollières Envers ;
- En partage avec les régies « Eau » et « Assainissement » **la rénovation complète des réseaux humides** (eau, assainissement) vieillissants de Termignon, Sardières et Bramans. Nous profitons de ces travaux pour enfouir les câbles électriques et téléphoniques et refaire les voiries ;
- **La rénovation de la cour de l'école** de Lanslevillard et sa voie d'accès ;
- **La requalification de l'entrée Nord de Lanslebourg** pour améliorer la sécurité, le stationnement et les services aux piétons ;
- **Le parking des « Terrasses »** à Termignon ;
- La poursuite de **la rénovation de l'éclairage public**, qui devrait pouvoir se terminer en 2025 ;
  - **La réfection du pont du XIV** qui permet depuis la route du Mont-Cenis de rejoindre le plateau du Petit Mont-Cenis, et **du pont du Va** à Termignon qui permet l'accès à la rive droite de l'Arc ;
  - **La création de bureaux, d'un local restauration pour le personnel, et d'un espace de coworking** dans les anciens locaux du Trésor Publics de la mairie de Lanslebourg.

**L'essentiel de la richesse de notre commune provient des revenus du tourisme (87 %), et en grande partie de l'activité ski.** Avec un chiffre d'affaires de plus de 18,5 millions d'euros, durant la saison hivernale 2023/2024, notre domaine skiable a généré de l'ordre de 100 millions d'euros de richesses sur le territoire (1 € de forfait = 6 € d'autres dépenses). **Aucune autre activité que le ski n'est actuellement en mesure de créer autant de revenus financiers dans les territoires de montagne.**

Malgré l'évolution climatique, l'étude Climsnow nous indique qu'il sera encore possible de skier à Val Cenis à la fin du siècle, grâce à l'altitude de notre station, son exposition principalement Nord et grâce également à la possibilité que nous offre EDF de bénéficier, pour la neige de culture, de l'eau captée pour le barrage du Mont-Cenis.

Avec la société gestionnaire du domaine skiable nous devons non seulement inscrire au cœur de notre projet communal **la qualité** de celui-ci (amélioration des pistes, des appareils, des services aux usagers), mais également **le développement et la diversification des activités touristiques.**

Pour développer l'attractivité de notre station et par là **d'offrir de l'emploi permanent et saisonnier, de maintenir des populations dans nos différents villages, des services aux habitants, une agriculture de montagne performante et de qualité**, nous devons placer au cœur de notre projet communal **la mutation du concept de station de ski vers celui de station de montagne**, accueillante et attractive durant une grande partie de l'année. Cela passe par le développement et la diversification touristique, même si cette dernière est déjà largement présente. Cela passe aussi par des commerces ouverts en dehors des saisons traditionnelles d'hiver et d'été, des hébergements touristiques de qualité, des logements permanents et saisonniers accessibles à des prix raisonnables.

En donnant un peu plus de pouvoir aux Maires, les récentes **évolutions législatives** devraient faciliter l'accès au logement pour les habitants permanents et saisonniers et limiter le développement des résidences secondaires.

Dans cet objectif et pour la fin de notre mandat, tout en continuant la rénovation de nos réseaux d'eau et d'assainissement, ainsi que divers travaux pour l'amélioration de la vie dans nos villages, **nous avons lancé plusieurs projets importants :**

- Avec l'accompagnement d'un bureau d'études, **l'agrandissement et la restructuration de la zone de loisirs des Glières** à Lanslevillard (piscine-patinoire). L'objectif est de faire évoluer l'espace piscine en un centre aqualudique et de bien-être, recherché par la clientèle. Pour allonger la durée de fonctionnement de la patinoire et la rendre moins énergivore, celle-ci sera couverte et son système de production de froid complètement rénové. Nous tenterons de trouver un partenaire pour l'exploitation du complexe, mais aussi pour participer au financement de ce projet estimé à environ 6 millions d'euros.
- Pour **proposer des logements aux travailleurs saisonniers**, devenus indispensables, pour le fonctionnement de toute destination touristique, nous sommes en cours de travail pour **la création d'une SEM Foncière** qui deviendra propriétaires de logements et en assurera la location. Celle-ci ne pourra voir le jour que si nous trouvons des partenaires privés prêts à investir et si nous bâtissons un modèle économique viable. D'ores et déjà, nous avons acheté à l'UNCMT un bâtiment à Termignon dans lequel nous devrions pouvoir créer 8 à 10 logements d'ici 2 à 3 ans.

- Pour faciliter l'emploi, il est aussi nécessaire de proposer des modes de garde pour les jeunes enfants. Nous sommes **en cours de travail sur la construction d'une garderie à Sollières**, sur l'emplacement du bâtiment très dégradé du presbytère,
- Nous espérons toujours pouvoir proposer prochainement à notre clientèle **une luge sur rail**. Nous nous heurtons actuellement à un problème de maîtrise foncière.
- Nous souhaitons toujours **créer des lits touristiques** pérennes à Lanslevillard au lieu-dit « La Mathia » ainsi qu'à Termignon à proximité du front de neige.
- Enfin, nous travaillons sur **la réalisation d'un ensemble immobilier** comprenant une mixité d'appartements touristiques et de logements permanents sur le terrain dit « des Maristes » à Lanslevillard.

**Après cette présentation des projets conduits actuellement par la municipalité, je tiens à remercier, à l'occasion de cet éditorial, l'ensemble des services de la commune pour toutes les « petites missions » du quotidien, moins structurantes, moins visibles, mais toutes aussi importantes, car c'est bien grâce à elles que notre commune vit et reste accueillante pour les habitants et pour les visiteurs.**

*Je vous souhaite, à toutes et à tous, de belles fêtes de Noël et de fin d'année, aux côtés de vos proches.*

## *Crues de l'ARC et de ses affluents*

La commune a connu, en 2024, deux crues importantes.

**Les 20 et 21 juin**, de fortes précipitations ont arrosé la Haute-Maurienne, se traduisant par des débits importants de l'ARC et de ses affluents et tout particulièrement le DORON et l'AMBIN. Elles ont généré des crues torrentielles avec un fort charriage ayant conduit à des alternances **de dépôts et d'érosions**. De nombreux ouvrages ont été dégradés ou emportés : **pont des Gouilles sur le Doron à Termignon, passages à gué busés sur l'Ambin à Bramans**. L'érosion la plus importante s'est produite à Sollières emportant une grande partie des bassins à truites de Monsieur Dalix, et une partie du chemin du Petit Bonheur. **L'état de catastrophe naturelle a été reconnu.**

**Les 4 et 5 septembre**, un véritable « retour d'Est » s'est mis en place sur les Alpes frontalières, avec des précipitations exceptionnelles. Le débit de l'Arc est monté à 164 m<sup>3</sup>/s à Lanslebourg et près de 400 m<sup>3</sup>/s à Bramans. Cette crue évaluée d'occurrence **proche de la « trentennale »** a de nouveau occasionné des **érosions de berges et des dépôts importants**, et détruit à nouveau une partie des ouvrages qui avaient été remis en place sur l'Ambin. **La RD1006 a été en partiellement emportée au niveau de La Carmagnole entre Termignon et Lanslebourg.**

Avec le service GEMAPI du Syndicat de Pays de Maurienne (SPM), nous travaillons sur un cahier des charges pour engager **un marché de travaux** afin de réparer les dégradations dès ce printemps. Une partie des travaux pourra être financée **par le SPM**. Une partie restera à la charge de **la Commune**, pour un coût estimé de l'ordre de 750 000 €. **Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle est en cours d'instruction. Des subventions ont été sollicitées.**

Bassins à truites emportés



RD1006 à La Carmagnole



Pont d'Arban à la sortie de Lanslebourg



# Actualités



Lanslebourg



Termignon



Lanslevillard

## Le temps des commémorations

Après le débarquement en Provence le 15 août 1944, et avec l'appui des troupes alliées, la Savoie se libère. Dans certaines vallées, les Allemands fuient au-delà de la frontière, escortés par la Panzer Division de l'Afrika Korps venue d'Italie pour protéger la retraite en semant la terreur sur son passage. Les Allemands resteront en Haute-Maurienne jusqu'au 25 Avril 1945, mais au cours de l'automne 1944, **la plupart des villages auront été détruits, incendiés, pillés.** A Termignon, la moitié du village est détruite, à Lanslebourg ce sont 105 maisons, 40 à Lanslevillard.

**Succédant à une première commémoration le 21 septembre dernier à Lanslebourg, une grande cérémonie sera organisée à Bramans pour fêter les 80 ans des ultimes combats de la libération de la Haute-Maurienne et de nos villages en avril 2025.**

## Célébration du 11 novembre

Comme tous les ans, nous honorons le sacrifice de tous ceux qui sont morts pour la France, civils ou militaires, dans tous les conflits et opérations extérieures dans lesquels notre pays a été engagé. Nous devons collectivement continuer à nous souvenir de ces femmes et de ces hommes qui se sont battus et se battent encore **pour la survie de notre collectivité nationale.**

Nous sommes heureux que **les enfants et le Conseil Municipal Jeunes participent activement** à ces commémorations, car ensemble, jeunes et moins jeunes, nous honorons celles et ceux de nos aînés qui ont, par leur sacrifice, permis que nous vivions libres. Grâce à eux, nous sommes la France, cette France de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, cette France patrie des Droits Humains. Cette transmission de la mémoire aux plus jeunes est nécessaire pour se **souvenir de la barbarie afin de s'en prémunir et éviter sa répétition.**



Discours d'Aimé Filliol



Jeunes du CMU de Val Cenis

## Vos élus à votre rencontre

Du 9 au 17 octobre derniers se sont tenues **des réunions publiques dans chacun des villages de votre commune.** De format totalement libre, l'enjeu de ces réunions étaient de vous écouter et de pouvoir vous répondre le plus possible lors de la réunion. Au cas où cela n'était possible, engagement était pris de revenir vers vous dans notre gazette.

**Nous vous proposons une synthèse de ces réunions et de pouvoir retrouver par fléchage les réponses à vos questions restées sans réponse immédiate.**

D'après les échanges et les thématiques abordées, le public présent aux réunions a pu s'exprimer et faire remonter des problèmes du quotidien faisant appel ou non à la commune et plus ou moins remédiables selon la réglementation.



**Tout le long du n°8 de la Gazette, vous trouverez des DOSSIERS SPECIAUX en réponse à vos préoccupations exprimées lors des réunions publiques.**

**Vous pourrez repérer ces dossiers rapidement grâce à ce picto.**

**Les thématiques communes à tous les villages sont la sécurité, la mobilité, le manque de civisme des habitants, le logement, l'éclairage public, la fibre, la promotion touristique, les projets de la commune sur le village concerné.**

**Avec une attention toute particulière selon les villages :**

- Lanslevillard, Lanslebourg et Termignon : Station de ski
- Lanslebourg et Sollières- Sardières : Patrimoine
- Bramans : L'eau
- Lanslevillard et Sollières- Sardières : Urbanisme
- Lanslevillard : Commune nouvelle



## Culture en expos

« Artisans du feu, fours à chaux, fours à plâtre et charbonnières »

**Que se cache-t-il derrière nos lieux-dits "le Raffour" ou "la Fournache" ? Que sont ces ronds de pierres à demi engloutis par la forêt, ces replats au sol noircis par le charbon ?**

Ces vestiges souvent croisés en chemin nous parlent d'un temps où les communautés montagnardes assuraient leur subsistance grâce à ce que la montagne leur donnait : la pierre, le bois et l'eau. A ces éléments, ils en ajoutaient un quatrième qu'ils maîtrisaient avec une grande précision : **le feu**



Copyright Christian Vair

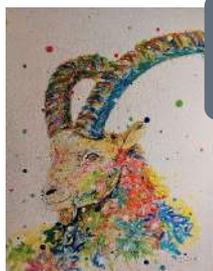
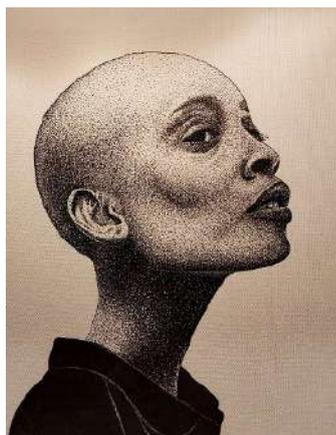
**Chapelle Saint Roch Val Cenis Lanslevillard**

**Du 23/12/2024 au 18/04/2025**

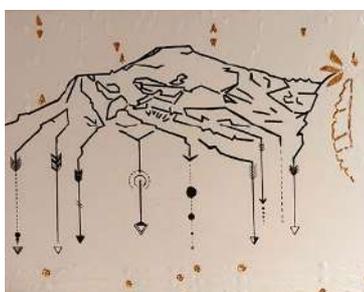
Lundi et Vendredi de 10h00 à 12h00

Expo-vente "Hakena' Art"  
Espace Public Multimedia  
Val Cenis Lanslebourg

**Association d'artistes de Haute-Maurienne**, passionnés de voyages, de techniques de dessin (pointillisme, etc...), d'univers cosmiques. Ces magiciens de couleurs et de textures (cacao en poudre, époxy, argile, perles, feuilles d'or...) vous invitent **au voyage dans leurs univers** à l'Espace Public Multimédia de Val Cenis Lanslebourg.



**Espace Public Multimedia de Val Cenis Lanslebourg**



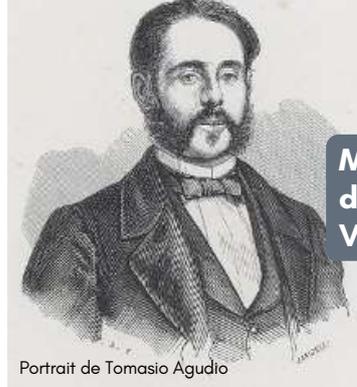
**Du 01/12/2024 au 19/04/2025**

Du Lundi au Vendredi de 16h30 à 19h30

Mardi et Vendredi de 10h à 12h

Du Samedi de 17h à 19h

Tel : 04 79 05 53 16



Portrait de Tomasio Agudio

**Musée d'Archéologie de Val Cenis Sollières**

**Du 15/10/2024 au 22/12/2024**

Du mardi au vendredi de 14h00 à 18h00

**Du 23/12/2024 au 29/04/2025**

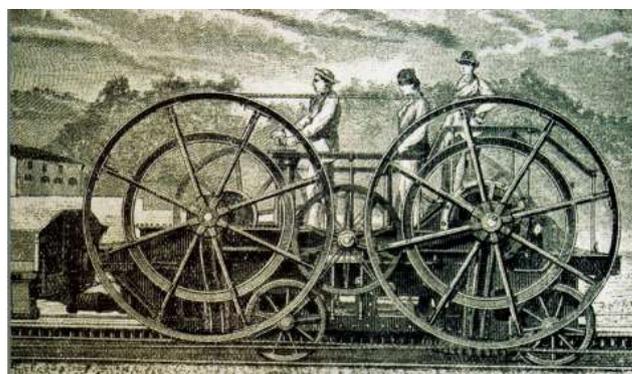
Du lundi au jeudi de 14h00 à 18h00

**Du 10/06/2025 au 07/07/2025**

Du mardi au vendredi de 14h00 à 18h00

Exposition  
« La Haute Maurienne, terrain d'expérimentation technologique au 19ème siècle »

**En 1870, un système de funiculaire** reliant Lanslebourg au Mont Cenis fut conçu et installé par l'ingénieur italien Tomasio Agudio dont l'entreprise (aujourd'hui Leitner) fondée en 1861 était spécialisée dans les funiculaires et les téléphériques. Les gens du village l'avaient surnommé « **le vacarme d'Agudio** » à cause du bruit assourdissant de son fonctionnement. Le système a été démonté en 1877 après le percement du tunnel ferroviaire du Fréjus afin d'être transporté près de Turin pour entreprendre les travaux d'accès vers la basilique historique de la colline de Superga.



Funiculaire Agudio

## Se loger pour vivre à l'année, un parcours du combattant ?

*Les projets de logements au sein du futur PLU de Val Cenis*

**La volonté de la Commune de garder des villages vivants toute l'année est bien affirmée au sein du PADD (Projet d'Aménagement et Développement Durable) du futur PLU, c'est l'axe 1 et l'orientation n°1 !  
L'orientation n°1 présente les objectifs et les actions pour créer du logement pour la population permanente et les actifs.**

La loi climat et résilience avec son objectif de zéro artificialisation nette en 2050 contraint drastiquement la création de nouvelles zones constructibles sur les terrains naturels, agricoles ou forestiers. Ainsi, après plusieurs réunions de travail, certaines zones ont été privilégiées pour **permettre la création de logements à destination de la population permanente et saisonnière**. Un choix a été opéré: **garder plusieurs petites zones constructibles au sein de chaque village pour permettre d'avoir une croissance démographique diffuse au sein de la Commune**. Ainsi, après des négociations foncières infructueuses et une consommation d'espace trop importante, le projet de création du lotissement des Pertines a donc été abandonné au profit d'autres projets.

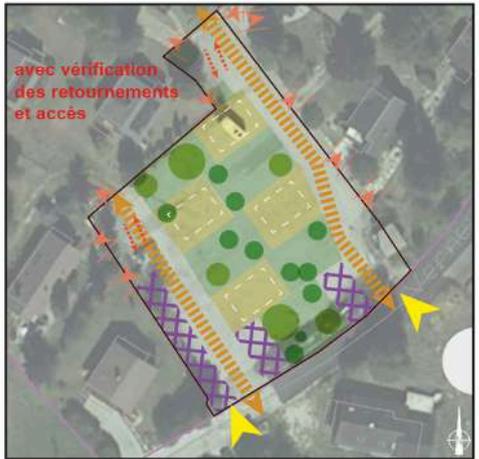
**L'objectif de croissance de 100 habitants permanents supplémentaires sur la Commune pour les 10 ans à venir** et la création de 40 logements saisonniers semble réaliste et a été approuvé par la DDT (Direction Départementale des Territoire). En soustrayant les possibilités de constructions sur terrains privés et les bâtiments pouvant être réhabilités en logement, le futur PLU permettra de créer environ **70 logements pour les 10 ans à venir**.

Par exemple à Lanslevillard ce sera la **zone des Maristes** qui est privilégiée, à Lanslebourg une zone en prolongement du **lotissement de Saint Martin**, à Termignon une zone au sein du **lotissement du Va** et une **zone à la Fennaz**, à Sollières un terrain communal **aux Pertines** sous le centre de vacances et à Bramans des dents creuses **au sein des Hauts du Verney**.

### Exemples de projets :

#### la zone des Chalets Chaloins :

VAL-CENIS BRAMANS  
OAP - Les Chalets Chaloins (1 600 m²)  
Construction de 3 à 4 logements  
Habitat individuel ou moyen (hauteur maximum R+C)  
Densité 19 à 25 logts/ha



- La représentation graphique est donnée à titre de principe et n'a pas vocation à positionner précisément les équipements et constructions.
- Périmètre de l'OAP
  - ▶ Accès
  - ⬅⬆⬇⬆⬅ Voie de desserte à double sens de circulation
  - ⬅⬆⬇⬆⬅ Accès double sens de circulations pour les véhicules à conserver pour les habitations nord-ouest et nord-est.
  - ▶ Accès privés à conserver
  - Espace arboré et végétalisé commun à aménager
  - Zone d'implantation du bâti (habitat individuel pavillonnaire et / ou moyen)
  - Hypothèse d'implantation du bâti
  - Parking mutualisé paysager
- IND: 4 logements intermédiaires d'environ 40m² d'emprise au sol  
20 places de stationnement en parking mutualisé

#### les Pertines Nord à Sollières :

VAL-CENIS SOLLIÈRES-SARDIÈRES  
OAP - Sollières Endroit (1 905 m²)  
Construction de 8 à 10 logements  
Habitat moyen, intermédiaire et / ou petit collectif  
Hauteur maximum R+2+c  
Densité 42 à 52 logts/ha



- La représentation graphique est donnée à titre de principe et n'a pas vocation à positionner précisément les équipements et constructions.
- Périmètre de l'OAP
  - ▶ Accès
  - ⬅⬆⬇⬆⬅ Voie de desserte partagée (piéton et véhicules à moteur) avec aire de retournement
  - ▶ Accès piéton
  - Espace végétalisé commun à aménager
  - Zone d'implantation du bâti (habitat individuel pavillonnaire et / ou moyen)
  - Hypothèse d'implantation du bâti
  - Parkings mutualisés paysager
  - Parking sous-terrain
- IND: 10 logements en collectif ou intermédiaire / environ 100m²/log  
R+1+C  
20 places de parking R+2 et env. 20 places en aérien  
environ 6 places visiteur en pt mutualisé aérien

Ce bâtiment est propriété de la commune. Nécessitant de **lourds travaux d'isolation thermique et de réfection**, il n'est plus proposé à la location depuis 2014. **Après avoir considéré plusieurs pistes** comme la vente en lots par l'intermédiaire d'une agence, la vente en direct à des investisseurs privés intéressés qui se sont progressivement désistés, avoir étudié la piste de l'habitat pour les saisonniers, écartée après concertation collective soulignant la non-adéquation des horaires des transports publics, **le projet s'oriente sur la capacité du bâtiment à être portionné en 5 unités de logement réservé à la vente exclusive à des habitants permanents, en primo-accession**. Avec l'appui du service Immobilier de la communauté de communes, deux études se profilent. L'une portant sur **l'étude de structure du bâtiment** qui a pour but de valider l'approche de découpe par unité de logement. Une seconde étude sera nécessaire pour poser la **réorganisation du bâtiment** en 5 unités distinctes. A suivre...

## Le rôle des résidences secondaires

*A travers les préemptions, la constatation est sans appel : la propriété échappe au résident local.*

### Les Résidences secondaires à Val Cenis : Opportunités et Enjeux

Val Cenis, station de montagne nichée dans la vallée de la Maurienne, attire chaque année de nombreux touristes en quête de nature et de sports d'hiver. Cette popularité croissante s'accompagne d'un phénomène marqué : l'augmentation des résidences secondaires. Si ces logements peuvent être un atout pour la région, ils soulèvent également des questions sur leur impact à long terme.



### Les points positifs :

**L'essor des résidences secondaires à Val Cenis présente plusieurs avantages pour la commune et ses habitants.**

#### 1. Dynamisme économique :

L'achat de résidences secondaires stimule l'économie locale, en particulier dans les secteurs de la construction, de la rénovation, et de l'immobilier. Cela offre des emplois stables à de nombreux artisans et entreprises locales.

#### 2. Activité touristique hors-saison :

Contrairement aux locations touristiques ponctuelles, les propriétaires de résidences secondaires sont plus susceptibles de revenir plusieurs fois par an, contribuant à la fréquentation de la station même en dehors des périodes de forte affluence. Cela soutient les commerces locaux tels que les restaurants, épiceries, et boutiques locales.

### Les inconvénients :

**Cependant, cette hausse des résidences secondaires comporte également des inconvénients qu'il convient de considérer.**

#### 1. Pression sur les prix de l'immobilier :

Avec l'augmentation des acquisitions de logements par des non-résidents, les prix de l'immobilier ont tendance à s'envoler. Cela rend difficile pour les locaux, notamment les jeunes, d'accéder à la propriété. La hausse des prix peut également décourager les nouveaux habitants potentiels de s'installer à l'année.

#### 2. Baisse de la population permanente :

L'augmentation des résidences secondaires peut encourager un changement dans la composition de la population, avec une part croissante de visiteurs occasionnels au détriment des résidents permanents. Cela peut impacter des services essentiels comme les écoles ou d'autres infrastructures, qui dépendent d'une population stable.

## Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Afin de répondre à ces défis, la commune de Val Cenis a voté le 26/09/2023 **une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires**. À partir de cette année, la part communale de cette taxe sera **augmentée de 40%** (voir compte- rendu du conseil municipal)

L'objectif de cette mesure est double : réguler l'essor des résidences secondaires tout en générant des recettes supplémentaires pour la commune. Ces fonds seront réinvestis dans des opérations de réhabilitation de logements, en particulier en faveur de l'habitat saisonnier et permanent.

**Cela vise à soutenir les travailleurs de la station qui peinent à trouver un logement abordable tout en contribuant à renforcer la population permanente de Val Cenis.**



### L'enjeu de la rénovation énergétique

Un autre enjeu crucial lié aux résidences secondaires est la rénovation énergétique. De nombreuses habitations, construites il y a plusieurs décennies, sont **peu performantes en termes d'isolation thermique**, ce qui entraîne une forte consommation d'énergie. Dans une station comme Val Cenis, où les hivers sont rigoureux, cela représente un **défi écologique majeur**.

La rénovation énergétique de ces logements est non seulement un levier pour réduire l'empreinte carbone de la commune, mais elle permet aussi aux propriétaires de réaliser des économies sur leurs factures de chauffage. **La commune encourage les résidents secondaires à entreprendre des travaux d'amélioration énergétique**, en profitant des aides gouvernementales disponibles, telles que MaPrimeRénov' ou les dispositifs d'éco-prêt à taux zéro.



**Ces rénovations, en plus de bénéficier aux propriétaires, contribuent à la préservation des ressources naturelles locales et à la lutte contre le réchauffement climatique, tout en renforçant l'attractivité de Val Cenis.**

### L'enjeu des baux immobiliers

À cela s'ajoute un enjeu immobilier majeur : les baux des résidences arrivant à échéance. Il est essentiel pour la commune de veiller à ce que ces **logements ne sortent pas du marché locatif à l'expiration des baux**. De nombreuses résidences secondaires, après la fin de leur contrat de location, risquent de passer dans la catégorie des **logements inoccupés**, aggravant ainsi le problème de la raréfaction des offres locatives accessibles, en particulier pour les saisonniers et résidents permanents.

**Encourager les propriétaires à renouveler leurs baux ou à proposer leurs logements à la location longue durée est un levier essentiel pour maintenir un parc immobilier actif et éviter la désertification hors saison.** La municipalité devra travailler en étroite collaboration avec les propriétaires pour s'assurer que ces logements restent dans le circuit locatif, afin de **répondre aux besoins des travailleurs et des familles locales**.



## Les points de vigilance

Pour que la présence des résidences secondaires profite à tous et ne déséquilibre pas le tissu local, certains points de vigilance doivent être pris en compte.

1

### Réguler la construction :

La commune doit veiller à ce que la construction de nouvelles résidences secondaires soit **raisonnée** et ne se fasse **pas au détriment des logements principaux** accessibles aux habitants.

2

### Encourager les locations saisonnières :

Promouvoir la **mise en location des résidences secondaires quand elles ne sont pas utilisées** permet de maintenir une activité touristique continue et d'éviter la désertification des quartiers. Cela favorise également la création de revenus complémentaires pour les propriétaires.

3

### Préserver le patrimoine naturel :

L'accroissement des constructions doit être accompagné d'une attention particulière à la **préservation des paysages et des écosystèmes** montagnards, qui sont le **principal atout de la station**.

## Habitat saisonnier :

point d'étape sur le projet  
« UNEMT » à Termignon

### Suite à l'appel d'offres « UNCMT »

le maître d'œuvre (MOE) est désormais recruté. Il serait possible de créer de l'ordre de **10 à 12 logements de 25 à 32 m<sup>2</sup>** dans le volume et nous avons eu une première idée des couts de cette rénovation. Nous attendons maintenant de savoir si le budget nécessaire sera disponible en 2025.

### Prochaines étapes

Cette réalisation est également liée à la création de la « SEM - logements saisonniers » qui sera une **structure de gestion** des différents logements présents sur la commune. Elle devrait **voir le jour dans les prochaines semaines**.

L'avis de **Gérald Bourdon**,  
maire-délégué de Termignon :

*« Il serait vraiment dommage de se lancer dans un achat puis d'avoir à attendre la future municipalité pour réaliser les travaux de rénovation de ce bâtiment au risque de voir le projet abandonné par nos successeurs. »*

## Conclusion

**Les résidences secondaires à Val Cenis sont à la fois une richesse et un défi.**

Leur impact, positif ou négatif, dépendra des choix que la commune et ses habitants feront dans les années à venir. Grâce à la nouvelle majoration de la taxe d'habitation, Val Cenis espère non seulement **réguler l'essor des résidences secondaires**, mais aussi **réinvestir intelligemment dans l'habitat saisonnier et permanent**.

De plus, **encourager la rénovation énergétique** de ces logements et **s'assurer que les baux immobiliers sont renouvelés** permettront de répondre aux enjeux écologiques et sociaux, tout en maintenant un parc locatif actif.

**En adoptant une approche équilibrée, alliant dynamisme économique, amélioration de l'habitat et préservation du cadre de vie, Val Cenis pourra préserver son identité et sa durabilité.**

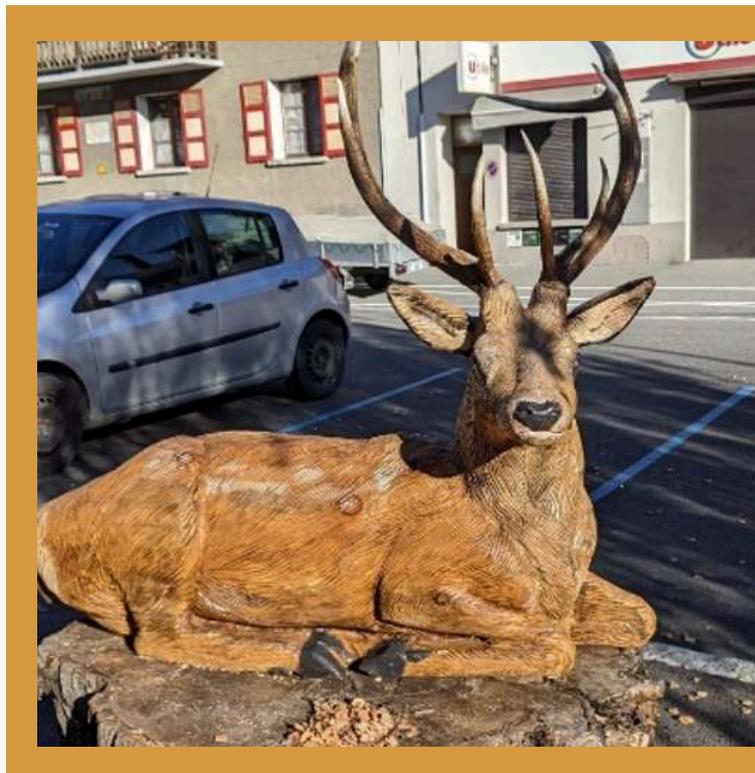
# Vie de village, vie au village

## Aménagements urbains à Termignon

Témoignage de *Gérald Bourdon*, maire-délégué de Termignon

« Nous n'avons pas pu, au cours du mandat, enjoliver la place actuelle comme nous l'aurions souhaité ni d'ailleurs les terrasses des commerçants mais nous avons cependant pu refaire le goudronnage, installer une borne de recharge pour véhicule électrique et tracer plusieurs places de stationnement en zone bleue dans l'objectif d'éviter les voitures ventouses. Le stationnement y sera gratuit mais la durée sera limitée à 90 minutes de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et libre en dehors de ces périodes. Le four à pain, quelques sculptures des itinéraires Etap 2 et 3\* (\*voir page suivante pour plus de précisions) ont ensuite complété l'enjolivement de notre village et c'est vrai que le résultat est plutôt positif. »

Il restera, pour un budget relativement modeste, à **aménager la périphérie du four à pain** avec sur une partie du pourtour un muret sur lequel on pourrait s'asseoir, un ou deux massifs de fleurs et d'y ajouter des toilettes publiques associées à l'abri bus **pour donner un coup de jeune au secteur.**



*Des projets en collaboration avec l'association du patrimoine*



La famille Uzel et les bénévoles de l'association du patrimoine de Termignon au four et au moulin le jour de l'inauguration

### L'histoire du Four à pain

Son ancêtre a disparu dans **l'incendie du 16 octobre 1944 voilà 80 ans**. C'est vrai que cela a pris un certain temps avant que l'idée ne germe dans l'esprit de quelques-uns, tous membres de l'association Patrimoine et Développement de Termignon. Ils ont su convaincre les autres du bien-fondé de ce projet. L'objectif était, en construisant ce four, d'y **organiser des rendez-vous festifs, des rencontres amicales intergénérationnelles** qui, moralement, font beaucoup de bien. Le projet a été mené de pair entre la mairie et l'association. Il a vu le jour principalement grâce à la ténacité de quelques-uns de l'association, grâce également au budget alloué spécifiquement aux maires- délégués cette année additionné à celui de l'association.

## Eclairage sur l'ensemble actions menées par l'association du patrimoine

**« J'ai toujours privilégié les bonnes relations durant mon mandat avec toutes les associations, avec l'association Patrimoine et Développement de Termignon j'ai « un petit truc en plus » car j'en ai été membre actif pendant plusieurs années à son origine. »**

L'association a déjà, à son palmarès, plusieurs réalisations dont la Voie des Plantes, la restauration de plusieurs Croix du Calvaire et de nombreux oratoires, la remise en état de chemins de randonnées, des éditions (ou participation à des éditions) de plusieurs livrets dont la Pleureuse, au Fil des Roches, Jean Richard, d'exposition diverses dont les photos anciennes et bien d'autres choses encore, ...

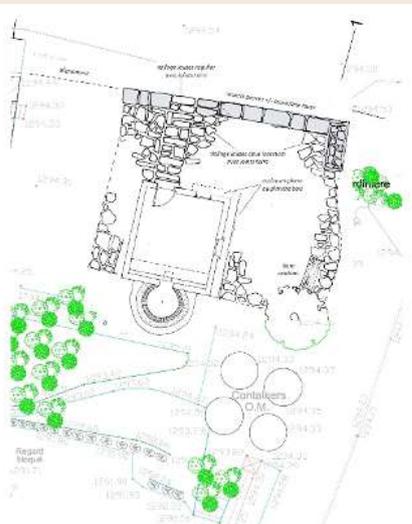
**Les projets Etap « Explorer Termignon à Pied » sont une idée de Roger Fournier qui est l'ancien Président de l'association.**

### « ETAP 1 - A la découverte du Village »

est une **promenade historique dans le village qui retrace la vie d'antan en regard de celle d'aujourd'hui**, il est à l'initiative de l'association et notamment de Julian Chaussonnet qui est à l'origine des textes et des photos, la mairie est intervenue pour valider et financer le projet. **Nous y rencontrons des personnages illustres**, par exemple le Docteur Balthazar Claraz qui a soigné sa Sainteté le pape Pie VII lors de son passage au Mont Cenis, Jean Richard qui fut entraîneur des équipes de France de patinage, notre célèbre monument aux morts et bien d'autres, ...

**« Quand je parle de l'association je parle évidemment de son Président Jean Hars mais également de Blandine et Pascal Uzel**

**qui ont été les acteurs principaux de ce projet depuis son origine jusqu'à son achèvement. Sans eux deux le projet ne se faisait pas. Je les remercie vivement sans oublier ceux qui se sont rendus disponibles pour apporter leur contribution à cette réalisation. »**



aménagement des abords du four à pain de Termignon - préparation 10/2019 par Thierry



### Le projet Etap 2 « Au fil du Doron »

est une **promenade sans beaucoup de dénivelé**, en boucle en remontant le Doron en rive droite pour revenir en rive gauche après avoir traversé le Pont des Gouilles qui existait déjà avant-guerre. En revenant vers le village vous pourrez apprécier l'espace pique-nique et son hamac ainsi que **les sculptures** qui l'agrémentent.



### Le projet « Etap 3 - La forêt du Belvédère »



est une petite **randonnée avec 350 mètres de dénivelé**, elle traverse tout d'abord une partie de forêt à l'adret caractérisée en bas par ses pelouses sèches et plus haut par la population de pins sylvestres. Au sommet les panoramas entre autres sur Termignon ou la Dent Parrachée sont une vraie récompense. La descente coté ubac se fera à l'ombre des mélèzes et des épicéas, ne manquez pas l'étonnante **fontaine du Coin avec son brocard sculpté** qui nous surprend.



FOCUS

# Merci à nos associations !



## 3 autres exemples à l'honneur

*Association Bramans 15 Août fêtes et traditions*



L'association Bramans 15 août fêtes et traditions compte une centaine d'adhérents qui constituent le cœur de l'organisation des festivités du 15 Août de Bramans. Si l'association a un champ d'action plus large avec la mise en place d'autres événements comme la fête du Beaujolais Nouveau et la constitution d'une costumerie, c'est bien la tradition bramanaise du 15 Août qui fédère ses membres.

La première mouture de l'**association actuelle a vu le jour en 2021**, les précédents organisateurs ayant mis beaucoup d'énergie dans cet événement et souhaitant passer la main après une édition 2020 très réduite en raison de la crise du Covid. C'est donc une **nouvelle équipe** qui s'est trouvée face au défi d'organiser un événement festif en pleine période de contraintes sanitaires et avec des règles évoluant de jour en jour. Cette édition finalement maintenue dans le respect des règles en vigueur est un grand succès et constitue l'acte fondateur des bénévoles de l'association.

**Après ce succès initial** trois autres 15 août ont été organisées avec toujours **une grande réussite et une fréquentation croissante du bal du 14, des cérémonies du 15, de l'après-midi festive, ludique, théâtrale et artisanale, des concerts et de la soirée du 15 août.**

Avec une organisation basée sur le fait que **chacun doit profiter du 15 août, y compris les organisateurs**, ainsi qu'un esprit de convivialité dont témoignent les réunions hebdomadaires de préparation pendant l'été qui se termine toujours autour d'un verre et de la dégustation des plats de chacun, l'association comme d'autres du village de Bramans se veut animatrice de la vie locale. Les membres de l'association souhaitent pérenniser l'organisation du 15 août sans volonté de croissance de l'événement. Dans ce but et pour assurer que l'association garde son esprit d'innovation, sa fraîcheur et son innovation **les membres actuels du conseil d'administration ont décidé de l'agrandir pour y intégrer de nouvelles personnes. Avis aux amateurs !**



Copyright : Roic Thomas



## Vivre à Sardières

L'association « Vivre à Sardières » existe depuis 1999, elle est composée d'environ 70 membres qui contribuent activement aux activités et aux réalisations des objectifs définis dans les statuts.



### 1 Aider au développement du village en :

- **favorisant les liens sociaux entre résidents permanents et secondaires, en accueillant les nouveaux résidents et les touristes de passage.** Par le fonctionnement du four quelques fois par an, la mise en place de la boîte à livres, la proposition de la fête des voisins en mai et du repas du village à l'automne
- **sensibilisant au respect de notre environnement** par l'installation et l'entretien des bacs à compost, la participation active à la journée citoyenne proposée par la commune de Val Cenis
- **participant à l'animation du village et aux liens inter-villages et inter-associations** par la mise en place d'ateliers créatifs ou artistiques (aquarelle, linogravure, couronne de Noël...) ouverts à tous pour adultes et enfants, yoga en plein air l'été et en salle le reste de l'année, visites du patrimoine culturel comme les chapelles commentées par Armelle Filliol, chasse aux œufs pour Pâques, déambulation du père Noël et ses petits cadeaux et friandises pour les enfants et vin chaud pour les adultes.
- **proposant une manifestation annuelle comme la Saint Laurent ou autres festivités**
- **participant à une cause solidaire comme le Téléthon**

## Union commerçante de Val Cenis Lanslevillard

Un rendez-vous haut en couleur depuis 3 ans !

**Merci à L'Association des Commerçants pour l'organisation de la Color Run**, qui contribue à l'animation estivale de la station de Val Cenis, tout en dynamisant l'économie locale! L'évènement permet de renforcer le lien entre les touristes et les habitants de la vallée en promouvant une atmosphère chaleureuse et inclusive. La Color Run attire les familles, les locaux et les vacanciers. L'ambiance festive et conviviale en a fait un rendez-vous incontournable du mois d'août. En 2024, la Color Run a attiré **plus de 500 participants avec une participation croissante chaque année**. Il est clair que l'évènement a su gagner en popularité en seulement quelques années. Les rendez-vous de fin d'après-midi et de soirée savent attirer la même ambiance joyeuse et festive.



### 2 Améliorer le cadre de vie des habitants par :

- **la participation à des actions collectives** - dont la mairie apporte les fournitures - comme repeindre les portails du cimetière, peindre le local de la boîte à livres, refaire les panneaux d'affichage, repeindre la salle communale dite salle Macon, participer à la mise en place de l'aire de jeux
- **le financement** de tables pique-nique et de bancs pour les espaces publics du village
- **le souhait de maintenir le lien** entre les membres-adhérents de l'association comme le concours de pétanque, les soirées pizzas ou raclette, les soirées projection de film, la galette des rois ....
- faire auprès de la commune **des propositions** qui apporteraient du bien-être, un service ou la sécurité aux habitants et aux touristes de passage

### 3 Créer du lien

**Avec les associations locales** existantes comme l'association du patrimoine ou le monolithe ski de fond et autres associations de la commune de Val Cenis et envisager des actions communes.

**Pour les personnes qui souhaitent des informations sur l'association il y a le site de l'association : [vivreasardieres.e-monsite.com](http://vivreasardieres.e-monsite.com)**

## Le sou des écoles Mesaco?

Un Sou des Écoles est une association qui organise des événements et mène des actions pour récolter des fonds qui financeront **une partie des projets des enseignants pour les élèves** (activités sportives et culturelles, ainsi que des sorties), voyages scolaires et certains transports. **Il fonctionne grâce à des parents d'élèves bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour la réalisation de ces événements.**

Sur le territoire de Val Cenis,  
deux associations sont présentes :

*Le sou des écoles du RPI*

Bramans/Sollières Sardières/ Termignon  
soudesecolesbsst@ecomail.fr

*Le sou des écoles du RPI*

Lanslebourg / Lanslevillard.  
soudesecoles73valcenis@gmail.com



*Pour cette année scolaire 2024 / 2025,  
les projets des sous sont :*

**Bramans/Sollières/ Termignon :**

Soirée Diots-Frites : 07 Décembre

Vente de panettonnes : 06 décembre

Buvette Festival d'Accordéon : Janvier 2025  
(pas encore les dates)

Vente de chocolats de Pâques : Avril 2025

Kermesse de l'école : 4 juillet 2025

Buvette Fête du 14 juillet 2025

Stand saucisses 15 Août 2025 Bramans

**Lanslebourg / Lanslevillard. :**

Expo/Vente de livres : 15 et 16 novembre 2024

Vente de plants avec une distribution :  
le 14 mai 2025

4ème édition de la Fête du four à bois :  
vendredi 13 juin 2025

Kermesse de rentrée : septembre 2025

Les Sous, par leurs événements proposés, permettent des moments conviviaux de partage et de rencontre pour les habitants du territoire et d'ailleurs !

**C'est pourquoi la participation de chacun est importante pour faire vivre ces associations.**



*Piste piéto-cyclable  
Termignon-Sollières-Sardières*

**Un projet entièrement subventionné qui s'inscrit dans notre engagement pour un avenir plus durable, sûr et convivial**

Notre commune dispose depuis le 22/10/2024 d'une nouvelle **piste cyclable et piétonne**. Cet aménagement favorisant des modes de déplacement doux et respectueux de l'environnement est situé depuis la sortie de Termignon jusqu'à l'entrée dans la ZAE de Sollières et offre désormais un espace sécurisé dédié aux cyclistes et aux piétons. **Cette réalisation constitue ainsi un lien entre les deux villages historiques et facilite les trajets du quotidien tout en incitant à la pratique d'activités physiques.**

L'intégralité des travaux a été subventionnée à hauteur de 177 000 euros par le Département, 85 000 euros par la Région et 240 000 euros par l'Etat sous couvert du Plan Mobilité Active. **Merci aux chargés de projets qui ont permis cette réalisation sans frais pour la commune.**

Le choix de l'intégrer sur ce côté de la route correspond à la nécessité de s'éloigner du bord de l'Arc pour des raisons de sécurité et de l'entrée/sortie de l'usine ainsi qu'à la quantité d'espace communal disponible.

La commune en assure l'entretien. Bien que pas prioritaire dans le plan de déneigement, il est prévu qu'elle soit déneigée.

Dans la continuité un nouvel aménagement est à venir : il permettra de rejoindre le pont Envers au pont du Châtel en traversant la zone d'activités de Sollières.

Nous vous invitons à profiter pleinement de cette infrastructure, tout en respectant les règles de partage de cet espace commun.



# Mobilités & sécurité

Deux projets principaux ont permis d'améliorer la qualité.



« Le projet de piste cyclo piétonne entre Termignon et Sollières est un projet initié par Jacques Arnoux qui s'était rendu compte du fort taux de subvention dont il pouvait bénéficier et du manque d'une liaison sécurisée pour les vélos et les piétons entre Termignon et Sollières. Nous avons surmonté les difficultés rencontrées au niveau de la protection des espèces, des tracés et des emprises de terrain mais le résultat est encourageant car, aujourd'hui, ses utilisateurs l'apprécient vraiment. Il restera à définir l'entretien qu'il nous faudra assurer pour maintenir cet équipement au bon niveau et ainsi permettre son utilisation en sécurité. Le projet de poursuivre plus bas pour rejoindre dans un premier temps le pont du Chatel est d'ores et déjà inscrit dans l'aménagement à court terme de la « Via Maurienne » qui reliera Aiton à Bonneval. Le parcours de cette Via Maurienne n'est pas arrêté entre le pont du Chatel et Bramans, cependant des solutions existent, il va maintenant falloir étudier et choisir le meilleur itinéraire. »

Gérald Bourdon



L'entrée Est du village de Lanslebourg fait peau neuve !

L'été et l'automne ont été rythmés par les perturbations de circulation sur l'entrée Est de Lanslebourg. La cause ? **Un réaménagement** travaillé par la commune depuis deux années qui répond à plusieurs objectifs. D'abord, le **déport de la voie et le rétrécissement** de celle-ci permettra de **ralentir les véhicules avant l'entrée dans le village**. Ensuite, l'aménagement a permis de bien délimiter le stationnement et de créer quelques **places supplémentaires**. Enfin, la zone sera plus accueillante pour nos visiteurs avec **un nouvel abri-bus, des toilettes, un espace vert, un accès au parcours** le long de l'Arc facilité et prochainement **une zone de lavage vélo**.



Photo Toilettes et abribus - Enterrement des molocs et éclairage public.

Les travaux ont été menés sous maîtrise d'œuvre assurée par Dynamic Concept et a fait intervenir les entreprises Gravier BTP, Colas, D&B Charpente, Electra et EVS pour un montant d'environ 415 000 €. **Une entrée toute neuve valait bien quelques perturbations !**

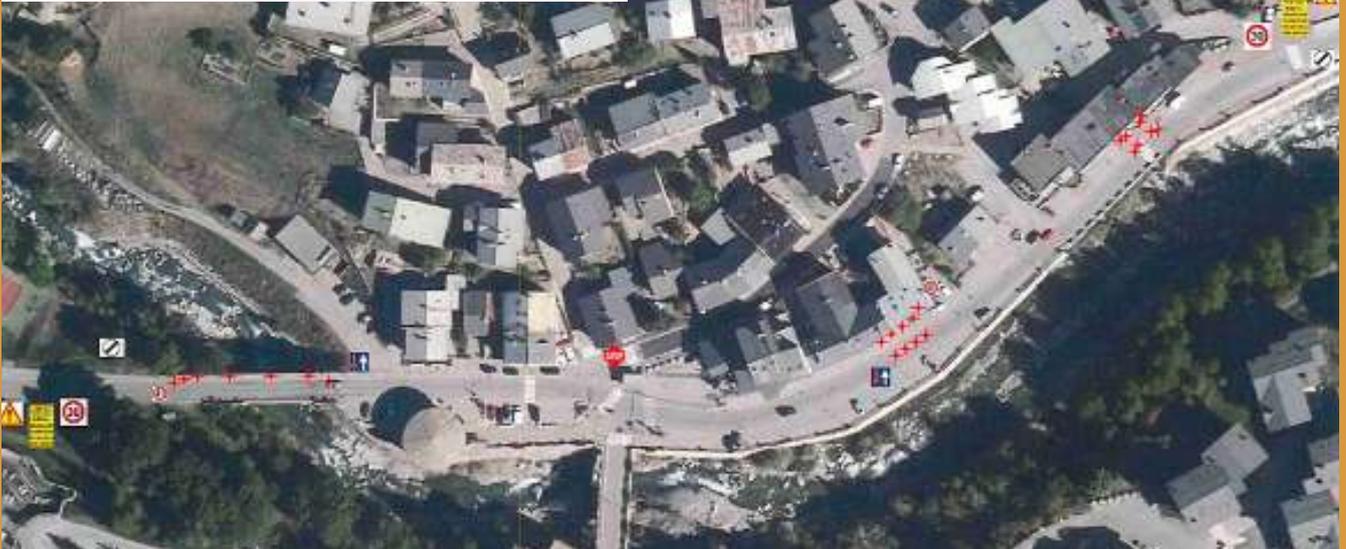
## Expérimentation à Lanslevillard

pour réduire la vitesse excessive sur la RD 902 dans la traversée du village.

Et si vous ralentissiez vraiment !

### Test de Ralentissement de Circulation

Traversée Lanslevillard de la RD 902



### Témoignage de Jacqueline Ménard, maire-déléguée de Lanslevillard

« Venant de Lanslebourg, certains conducteurs profitent de la longue ligne droite devant le camping pour prendre de la vitesse alors qu'ils rentrent dans l'agglomération. Le même constat est fait pour les usagers qui rentrent dans le village en venant de Bessans !

Outre les nombreux commerces, le parc de jeux pour les enfants, un arrêt de bus se trouve au milieu de cette traversée de Lanslevillard par la RD 902.

En période scolaire, de nombreux enfants dont des maternelles attendent le bus scolaire et le constat est fait par de nombreux parents que **c'est une zone dangereuse pour leur sécurité.**

En concertation avec les responsables du service des routes du département, la municipalité a jugé intéressant de profiter de la période estivale pour tester des aménagements temporaires destinés à réduire la vitesse. Espérant ainsi pacifier l'ensemble des déplacements dans cette zone où les piétons devraient se sentir plus en sécurité.

Deux arrêtés municipaux ont précisé le dispositif. Un arrêté permanent instituant **un stop obligatoire au bas de la rue Plaine.**

**Un arrêté temporaire instituant trois zones de ralentissement par écluses et par resserrement de la chaussée jusqu'au 8 novembre.** La zone du milieu gênant les parkings et les sorties de garage n'a pas été retenue.

Ce dispositif, **s'il a été concluant pour beaucoup,** si l'on en croit les observations sur place et les remontées en Mairie, a rencontré également des critiques et de l'incompréhension de la part de certains. Il aura eu le mérite de sensibiliser la population permanente et touristique au problème et peut être avant tout de faire prendre conscience que **réduire sa vitesse et respecter les priorités à droite est une attitude responsable et citoyenne pour la sécurité de tous !**

**Et ensuite ?** L'ambition des élus est de **réfléchir à des dispositifs plus permanents.** Une première réflexion porte sur l'achat de plateaux ralentisseurs soumis à des normes très précises de hauteur et d'interdiction sur les zones en pente. Les élus sont également conscients que ces ralentisseurs si ils limitent la vitesse ne doivent pas avoir un impact négatif sur le confort de conduite. Ces dispositifs tout comme les radars pédagogiques sont onéreux et **la décision doit vraiment répondre au besoin.** **La concertation se poursuit actuellement avec les services du département.** »



Photo panneau zone scolaire et priorité à droite - Lanslevillard

## Priorités à droite aussi à Termignon et Sollières



### Témoignage de Gérald Bourdon :

« A part le panneau qui rappelle ces priorités rien n'a changé pour Termignon, j'y ai, pour ma part, toujours été très favorable notamment pour que le village ne soit pas pris en otage par la circulation automobile. Cependant il est vrai que tous les automobilistes ne se souviennent pas forcément de cette règle et, quelquefois il faut quand même un peu forcer le passage.

**Le panneau de rappel de ces priorités ne peut qu'être bénéfique puisqu'il rappelle la règle. »**

### Témoignage Jean-Louis Bougon, maire-délégué de Sollières-Sardières :

« Les panneaux de priorité à droite réduisent les ambiguïtés à des intersections. Dans des zones moins fréquentées, **ces panneaux permettent une gestion efficace du trafic sans nécessiter de feux de signalisation coûteux.** »

## L'implantation du ralentisseur à Sollières

### Témoignage de Jean-Louis Bougon:

« **Son efficacité est incontestable et très appréciée de tous.** Il réduit le risque d'accidents, surtout pour les piétons et rend le quartier plus agréable en diminuant le bruit et la pollution. Ce ralentisseur encourage les déplacements à pied ou à vélo, les enfants comme les adultes se sentent en sécurité devant l'école. » Coût: 10 000 €

## L'arrêt de bus du Lenfrey à Bramans sur la RD1006

Il fait l'objet d'une attention particulière depuis 2014. **La zone est particulièrement fréquentée par les scolaires et lycéens.** L'implantation d'un passage piétons et d'un haricot pour casser la vitesse avec l'ajout de la signalétique correspondante était alors une avancée notable dans la sécurisation de la zone. **Il s'avère que ces mesures ne sont toujours pas assez suffisantes.** Des comportements routiers dangereux à l'abord des cars scolaires à l'arrêt mettent régulièrement la zone sous pression. La commune avec les services du département actent le déplacement du bornage de l'agglomération de Bramans à l'aval du pont du Verney dans le sens montant et inversement ce qui signifie qu'à partir du pont, **toute la zone jusqu'à l'entrée du Verney est limitée à 50km/heure après quoi se substitue une zone de plateaux (équipée de dos d'âne) limitée à 30 km/h.**

**Des contrôles policiers réguliers seront diligentés pour éduquer les conducteurs au respect de la sécurité et de la vie des piétons, ici, nos enfants.**

## Bornes de recharge pour véhicules électriques

Une borne électrique minimum dans chacun de nos villages pour la recharge des véhicules électriques, c'était l'objectif de l'équipe municipale en début de mandat et de l'inter-communalité. C'est aujourd'hui

presque chose faite avec le réseau eborn (Bramans restant le dernier village à être équipé). Un réseau donnant accès à 1kWh au prix de à 0,334 pour un abonnement annuel de 15€.



## Que penser des chicanes ?

Après avoir été testée avec succès à Lanslevillard et au Mont-Cenis, l'expérience de mise en place de chicanes s'est étendue à Sardières sur la RD83.

### Sophie Poupard, adjointe à la mairie témoigne :

« Diminution accrue de la vitesse, c'est certain! Nous avons également fait **peindre** cette année **une ligne blanche continue sur toute la longueur de l'agglomération** afin d'éviter les dépassements réguliers dans le village. Les chicanes incitent les conducteurs à être plus attentifs. Elles empêchant les conducteurs d'adopter des comportements de conduite agressifs, comme les dépassements à vitesse élevée. »



ZOOM

# Patrimoine sous surveillance



Après plus de deux ans de travaux, la restauration intérieure de

*L'Eglise de Lanslevillard est terminée !*

**Le 31 août 2024 a eu lieu l'inauguration des travaux de réfection de l'Eglise Saint Michel de Lanslevillard en présence de l'évêque de Maurienne, d'élus et de nombreux habitants.**

Une cérémonie qui a clôturé deux ans et demi de travaux de restauration intérieure. Chantier de **restauration des décors peints** mais aussi reprise totale de l'électricité, du système de chauffage, des boiseries et menuiseries. Les premières études datent de 2003 et ce projet a été réalisé en plusieurs phases. **Restauration de la toiture en 2014 puis restauration des façades en 2018.** Vient ensuite l'intérieur dès 2022. L'Eglise de Lanslevillard telle qu'elle est aujourd'hui est le résultat d'apport des différentes phases de constructions et transformations qui se sont échelonnées au cours des siècles. C'est en 1532 que l'Eglise et le maître autel ont été consacrés. En 1624, construction du clocher puis du vestibule et de la sacristie. Comme toutes nos églises de Haute Maurienne, elle a été ensuite embellie et transformée au cours de 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> siècle. Le 14 mars 1991 un arrêté **classe l'Eglise monument historique**. C'est donc un chantier d'un monument historique sous le contrôle de la direction régionale de monuments historiques (la DRAC) qui a validé au cours des nombreuses réunions de chantier le protocole de restauration. Des longues réflexions et discussions ont eu lieu sur ce qu'on entend par restauration et par rénovation. Le choix a donc été fait de restaurer lorsque cela était possible les décors peints de 1926 réalisés par le peintre Dante Macchione. **La philosophie actuelle étant qu'en aucun cas on ne remet à neuf lorsqu'il n'y a aucune trace.**



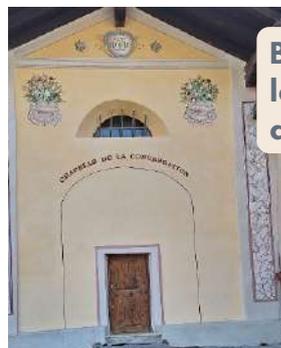
Cette restauration intérieure d'un montant TTC de 873000€ a été subventionnée par différents partenaires institutionnels ;

- Etat : DRAC 32%
- Département : 9%
- La Région : 18%
- Autofinancement de la commune : 41%

La commune a également signé une convention avec la Fondation du patrimoine pour l'Eglise Saint Michel.

**Merci aux donateurs qui ont participé pour 5270 €.**

En 2024, c'est une fierté pour la commune d'avoir pu réaliser ces travaux et une grande reconnaissance envers tous ceux qui ont œuvré à ces différentes phases de travaux pour préserver ce patrimoine religieux remarquable. L'histoire n'est pas finie. **D'autres projets de restauration seront à financer.** Les retables, des tableaux figuratifs, certains objets classés considérés comme trop détériorés par le temps et l'humidité pour être remis dans l'Eglise et qui ont été mis à l'abri.



**Bramans - réfection de la façade de la chapelle de la Congrégation**

Travaux ensemble : **Clocher, Eglise, chapelle, mur du cimetière, MOE** - total arrondi de 340 000€ TTC  
Enrobés : 9 700€ TTC,  
Peintures : 6 080€ TTC.

**Sardières et son église : après son retable, son clocher et sa toiture, sa grille**

**Une grille en fer forgé a été installée cet été pour permettre la vision de l'intérieur de l'édifice tout en prévenant les dégradations potentielles.**

Coût de l'opération : 8 500€ HT. L'Association du Patrimoine de Sardières s'est engagée à prendre en charge 70 % du coût HT de la grille installée, soit 5 915 €. La fabrication et l'installation ont été réalisées par l'entreprise chambérienne Métallerie Debernardi.

**Et aussi :**

*En cours de réfection, Termignon, la Chapelle Saint André Achevée, Lanslebourg, la Chapelle Saint Jean Baptiste (voir article gazette n°6)*



# Histoire de réseaux, secs

## Fée électricité



*Point d'étape sur la rénovation de l'éclairage public par l'exemple*

**La commune de Val Cenis a engagé depuis 2022 la modernisation de ses installations d'éclairage public. Cette action s'inscrit pleinement dans la démarche Flocon Vert portée par le territoire.**

**1re action** facile à mettre en œuvre, a été **l'extinction nocturne de l'ensemble des luminaires de la commune**, de 1H00 à 5H30 du matin, depuis le mois de juin 2023. Ces horaires ont été choisis afin de concilier la vie nocturne d'une station de ski et les horaires matinaux de nos agriculteurs. Cette première année d'expérimentation n'a pas engendré, comme certains pouvaient le croire, une recrudescence des incivilités !

**2e action** sur la durée du mandat, consiste à **remplacer les luminaires** bien souvent à incandescence par des luminaires à technologie LED. L'objectif principal est **la réduction des consommations et de la facture, mais également de diminuer la pollution lumineuse**. Les habitants des 5 villages ont déjà pu voir une partie de l'éclairage rénové et ont pu apprécier le caractère plus discret et moins agressif des luminaires installés par l'entreprise Electra, selon les directives techniques du bureau d'études Ombres et Lumières. Les photos ci-dessous illustrent pleinement ces changements dans la rue du Mont Cenis à Lanslebourg.



Avant  
rénovation

Après  
rénovation

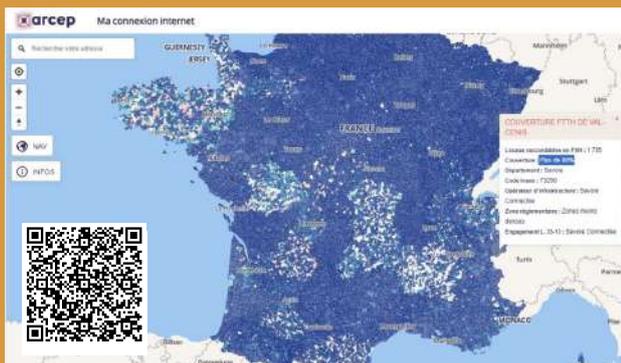


### Que disent les finances ?

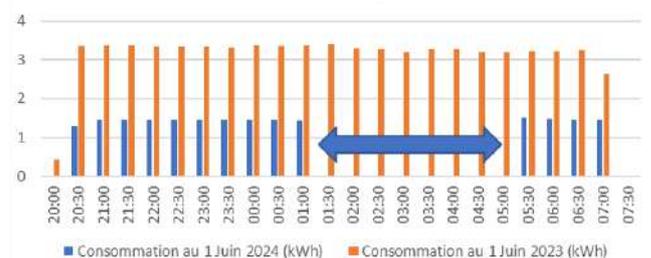
**Côté dépense**, le territoire possède environ 1500 points lumineux, dont les 2/3 doivent être changés en priorité, pour une **enveloppe globale d'environ 1 M€**. Le programme avance au gré de l'acheminement des luminaires, **plus de la moitié ont déjà été changés**. Le programme bénéficie de subventions du SDES, de la région AURA et de l'état par l'intermédiaire du fond vert, pour atteindre un taux de subvention de 60 %.

**Côté recette**, les données réelles issues du compteur linky de la rue principale de Lanslebourg précédemment évoquée permettent de comparer les consommations aux mêmes dates, avant et après rénovation (graphique ci-dessous). **La rénovation des luminaires permet une baisse de 60% de la consommation alors que l'extinction nocturne rajoute 30% d'économie, ce qui correspond à une baisse globale de la consommation de 70 %**. L'opération permettra à terme sur l'ensemble de la commune de belles économies, surtout dans le contexte de hausse importante du coût de l'électricité que subit la commune depuis le 1er janvier 2024.

### Fibre optique en 1clin d'œil !



Carte du raccordement de Val Cenis à la fibre optique, dernière mise à jour 14/10/2024



Consommation nocturne de l'éclairage public rue principale de Val-Cenis Lanslebourg. Du 1er juin 2023 au 1er juin 2024



**Exemple : La microcentrale hydroélectrique de Bramans**

La microcentrale hydroélectrique de Bramans, installée par la société Sumatel, se situe sur le torrent du Saint-Bernard. Elle a été mise en exploitation dans le courant de l'année 2022, réalisant dès lors plus d'un demi-million d'euros de chiffre d'affaires dont 5% reviennent à la commune sous forme de redevance en plus des taxes foncières pour le bâtiment. **Près de 50 % de sa production est réalisée durant les mois de juin et juillet.**

**Production attendue : 7,70 GWh**, ce qui correspond à la consommation moyenne d'environ 7000 habitants et un fonctionnement « à pleine puissance » durant 128 jours.  
**Chiffre d'affaires de l'année 2023 : 614K€**  
**Redevance versée à la commune : 5 % du chiffre d'affaires – soit en 2023 : 30 703 €**

TRIBUNE

*Vivre la démocratie à Val Cenis*

C'est écrit : voici quelques sujets sur lesquels nous avons pris position. Certains d'entre-eux ont eu un écho positif auprès de l'équipe majoritaire



C'était notre crainte : les choix budgétaires engagés par l'Etat affaibliraient **les finances communales**. Pour autant, il n'est pas souhaitable de réduire les aides et services à la population. C'est notre engagement.

**Crise du logement** : nous avons rappelé que les grandes stations prenaient en charge l'hébergement des travailleurs depuis de longues années. C'est pourquoi nous avons soutenu l'aménagement des locaux de la Poste, et le rachat de l'ancien centre de l'UNCMT



La réécriture du **SCOT de MAURIENNE** rejoint nos idées avec la priorité donnée à la rénovation du parc immobilier vieillissant. Pourtant, l'Office de Tourisme abandonne la centrale de réservation, et n'assure plus le suivi des biens locatifs sortant du marché. Une décision hasardeuse que nous n'allons pas voter.



**La sécurité routière** est encore sujet à polémique. Nous restons favorables aux aménagements réduisant la vitesse, à Lanslevillard comme ailleurs.



**Un 11 novembre pour la Paix** : Jacques Arnoux prend la parole, cite le grand résistant René Cassin, et rejette dos à dos tous les extrémismes. Nous apprécions son point de vue.



Nous étions parmi les premiers élus à alerter le conseil municipal sur ses dangers



**L'eau** : nous avons suivi les recommandations d'Erica Sandford, de la CCHMV, qui fut la première à parler des risques potentiels de tarissement des captages. Nous l'avons suivi et voté le suivi du débit des sources dont Bramans avait déjà bien compris les enjeux.



**Réouverture des terrasses de Termignon** : la rénovation des résidences de tourisme est préférable aux lits neufs. Sunweb - « le meilleur tour-opérateur du monde aux World Ski Awards » achemine les vacanciers et de gère la résidence. Nous sommes associés à l'opération avec le film promotionnel Snowmagazine



**Domaine skiable** : félicitation pour la priorité donnée au remplacement du TS des Roches Blanches par un appareil venant de Val Thorens. Notre station doit veiller à des dépenses raisonnées pour rester maître de son développement. C'est ce que nous préconisons à l'époque

# Le fonctionnement de la commission Urbanisme

Témoignage par son président, Patrick Bois

## Une commission urbanisme - Pourquoi ?

**Le fonctionnement :** Constituée d'élus des cinq villages, c'est la commission qui se réunit le plus souvent, en moyenne une fois tous les 15 jours.

**Son rôle ?** Analyser et valider les demandes faites par nos concitoyens pour tout projet urbanistique et vérifier la conformité des travaux réalisés.

**Les Grands principes :** Toute construction à partir de 5 m<sup>2</sup> de surface au sol, toute intervention sur vos propriétés, abris, barrières, modifications de votre habitat et autres travaux entraînant une modification extérieure doivent faire l'objet d'une demande. Si je m'interroge sur la nécessité d'un document d'urbanisme, alors je questionne la mairie, les secrétariats ou le service urbanisme.

## Action dans l'élaboration du PLU

**Sur quelle base ?** Les textes administratifs fixant les règles générales d'urbanisme et les règlements inscrits dans les PLU des 5 villages. A noter que la commune travaille, aujourd'hui, en lien avec un bureau d'étude et les services de l'état, au PLU global de la commune de Val Cenis, sa validation est attendue fin 2025.

**Quels sont les risques** en cas de non-respect de ces principes ? Toute construction n'ayant pas fait l'objet d'une demande préalable sera irrémédiablement sanctionnée. Cela sera une simple demande de régularisation si les règles le permettent ou plus lourd pour vous, on vous demandera de revenir à l'état initial, voire on informera par courrier le procureur de la république pour engager des poursuites.

*Alors, merci de régulariser vos travaux !*

### Le mot du maire-délégué de Bramans, Patrick Bois

« Des pistes d'accès ont été réalisées sans jamais faire l'objet d'une demande d'urbanisme, et ce, même sur des parcelles privées. Toute création nouvelle est interdite dans les espaces dits naturels, sauf exception pour un usage agricole et ce en fonction du projet. La règle ? Etudier la reprise d'une piste existante ! »

### QUELQUES CHIFFRES AU 25 JUIN 2024

#### POUR L'ANNÉE 2024 :

PC - Permis de construire - 20  
DP - Déclarations préalables - 60  
AT - Autorisation de travail - 6  
CU certificats d'urbanisme - 110  
Divers - achats et ventes de terrain - 28



### Sylvie vous accueille...

...les lundis, mercredis et vendredis matin et sur rendez-vous en Mairie de Val-Cenis Lanslebourg **pour toutes vos questions et demandes concernant les déclarations de travaux et permis de construire**, elle vous donnera les clés pour constituer vos différents dossiers, Cerfa, plans, photos nombres d'exemplaires etc. **C'est auprès d'elle que toutes ces demandes seront déposées.** En poste depuis 1985, elle a débuté à la Mairie de Lanslebourg Mont-Cenis à l'accueil et au secrétariat, aujourd'hui elle est une personne incontournable à la Mairie. Elle a évolué pour devenir responsable de ce service. **Elle est en charge de la gestion des actes fonciers et des demandes d'urbanisme. Elle organise et conduit les commissions urbanisme avec le Maire, les élus et Bastien Régis, chargé de missions au pôle développement**



**Responsable sur service foncier et urbanisme :**  
Sylvie Gagnière



## ETAT-CIVIL

# Nos joies, nos peines

### *Bramans*

**Mariage :**

JANEX Delphine et HOUDARD  
Joseph : 24/08/2024

**PACS :**

TRACQ Amandine, AUZET Julian :  
20/06/2024

**Décès :**

DAMEVIN Albert : 09/09/2024  
BRIANÇON Jacky : 24/10/2024

### *Lanslebourg*

**Naissances :**

JACQUEMOMO Inès Louise :  
17/07/2024

BONNEFOY Sohan, Michaël :  
23/07/2024

MUNONGO NGOY Honey :  
11/08/2024

**Mariage :**

DAUTHERIVES Claire et AMIARD  
Mickaël : 30/11/2024

**PACS :**

DEMONT John, BARRIERE  
Cécilia : 04/07/2024

**Décès :**

SUIFFET Liliane : 09/09/2024

### *Lanslevillard*

**Naissances :**

CAUMONT LEVASSEUR Noé :  
15/08/2024

MURAT Tessa : 03/08/2024

BOLLOT Adrien : 15/07/2024

**Décès :**

TOURT Karine, épouse FILLIOL :  
01/11/24

### *Sallières-Sardières*

**Naissances :**

MAILLARD Sophie, Josie, Jeanne :  
16/08/2024

### *Termignon*

**Naissances :**

PLAISANCE Elio, Stéphane, Olivier :  
28/06/2024

ROSAZ Félix : 01/08/2024

**Mariages :**

MULLET Anais et BOURGEOIS Luc :  
27/07/2024

BONNIER Clémentine et TORNOR  
Bruno : 28/09/2024

**PACS:**

PARRA Lucile, RICHARD Maxime :  
31/10/2024

**Décès :**

CARAYOL Claude : 07/07/2024

## *Ils entreprennent*

### *A Lanslevillard*

**Snack Bar****"La Cabouette" :**

repris par SARL Tamia  
le 10/12/2024

**Superette "Sherpa" :**

repris par SAS Montain  
FGCC le 15/11/2024

**Restaurant "Le Gypaète" :**

repris par M. BIRRO Sylvain le 10/12/2024

### *A Lanslebourg*

**Bar Restaurant "Le Laurelma" :**

repris par SARL Le Laurelma le 14/05/2024





## Découvrir

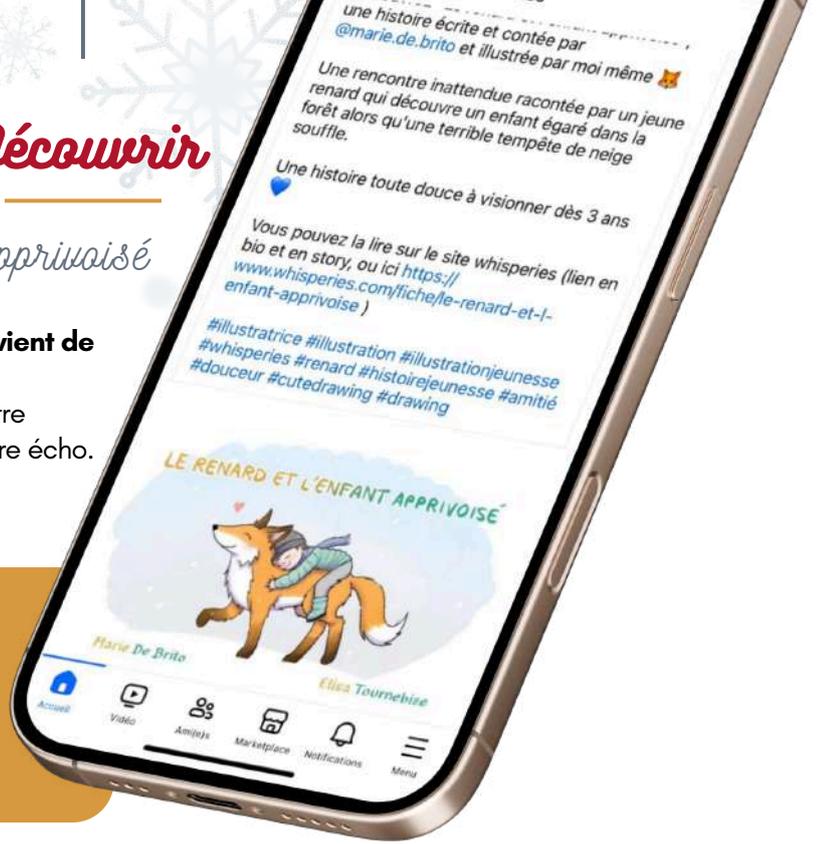
### Le renard et l'enfant apprivoisé

Une jeune Valcenisienne (ou Cenivalienne), **Elisa Tournebize**, vient de réaliser un album jeunesse. La commission communication de votre commune est heureuse de s'en faire écho. **Il est envisagé que les écoles travaillent autour de cet album.**

*N'hésitez pas à la visionner en suivant ce lien :*



<https://whisperies.com/fiche/le-renard-et-l-enfant-apprivoise>



## Soutenez votre patrimoine en faisant un don!

*Fondation du patrimoine*



**Chapelle Saint André, Termignon**



**Notre Dame de l'Assomption, Bramans**



## Référez vos Hébergements pour Saisonniers...



La plateforme qui recense les logements saisonniers pour favoriser l'attractivité des offres d'emplois touristiques

[mes-aides.francetravail.fr](https://mes-aides.francetravail.fr)



**Pour les propriétaires :** Il suffit de cliquer sur le lien **Formulaire en ligne** pour référencer son logement, qui sera visible par les **saisonniers en recherche de logement.**

Ce site, **accessible aux travailleurs saisonniers, aux employeurs et aux collectivités**, permet d'afficher les solutions d'hébergements temporaires pour **faciliter les recrutements saisonniers.**

**Avec plus de 89 000 visiteurs sur le site** en octobre 2024 (et plus de 20 000 visites des pages Logements saisonniers durant la phase de démarrage de mars à octobre 2024), <https://mes-aides.francetravail.fr> vise à **augmenter les candidatures directes auprès des entreprises et sur les offres d'emploi saisonnières diffusées auprès de France Travail.**

# Avant de partir



**Vous voulez un renseignement,  
signaler un problème ?  
Vous avez des questions ?  
Rendez-vous sur le formulaire de  
contact du site internet de la  
commune de Val Cenis :**

[commune-valcenis.fr](http://commune-valcenis.fr)

## *Bibliothèque*

**Le catalogue digital  
de notre bibliothèque**

[biblio.mairie-valcenis.fr](http://biblio.mairie-valcenis.fr)



## *Contacter la mairie*

**Vous avez des projets,  
montez une association,  
vous engagez dans notre  
territoire ?**

[accueil@mairie-valcenis.fr](mailto:accueil@mairie-valcenis.fr)

[04 79 20 51 49](tel:0479205149)



## *Agences postales communales :*

du lundi au vendredi

[https://localiser.laposte.fr/savoie/  
val-cenis/val-cenis-730560](https://localiser.laposte.fr/savoie/val-cenis/val-cenis-730560)



## *Transports :*

- Service régulier de transports
- Transports scolaires
- Je Dis Bus
- Co-voiturage



## *Propriétaires*

**La commune de Val Cenis accueille chaque hiver  
environ 800 saisonniers extérieurs permettant le  
bon fonctionnement de nos diverses activités  
touristiques.**

Vous êtes peut-être propriétaire d'un appartement vacant ? D'un meublé de tourisme qui peine à se remplir l'hiver? D'une surface qui pourrait être aménagée?

Vous pourriez faire fructifier votre bien tout en participant à la vie de la station ! La location à du personnel saisonnier a évolué, en sécurisant les propriétaires et les locataires.

- La majorité des locations saisonnières est conclue directement entre le propriétaire et l'employeur ;
- La garantie Visale gratuite ([www.visale.fr](http://www.visale.fr)) proposée par Action Logement permet de sécuriser les locations (prise en charge des impayés et des dégradations) ;
- 60% des saisonniers ont plus de 30 ans, 30% viennent en famille.

**N'hésitez pas à vous signaler auprès de la  
mairie\* si vous possédez un bien qui pourrait  
être mis en location à nos travailleurs  
saisonniers.**

\*aux accueils, par téléphone au 04 79 20 51 49 ou par mail à [accueil@mairie-valcenis.fr](mailto:accueil@mairie-valcenis.fr)

*Joyeuses fêtes à tous !*

